

Demande d'une attestation d'accès à la profession de transporteur de marchandises par voie navigable – entreprise en personne physique

I. Renseignements concernant le demandeur

Nom :

Prénom (s) :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Adresse de correspondance :

Rue et n° :

Code postal :

Commune :

Pays :

Disposez-vous vous-même ou une autre personne d'une attestation de capacité professionnelle ?

oui – non (biffer la mention inutile).

II. Documents à transmettre

- Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité ;
- Si vous n'êtes pas belge, un certificat de domicile délivré par l'administration communale où vous êtes domicilié hormis pour les détenteurs d'une carte E+. Dans ce cas, une photocopie de celle-ci suffit ;
- Une photocopie d'une attestation de capacité professionnelle. Si vous ou une autre personne ne disposez pas d'une attestation de capacité professionnelle, vous ou cette autre personne devez introduire une demande d'attestation de capacité professionnelle ;
- Si vous ne disposez pas à votre nom d'une attestation de capacité professionnelle : le contrat de gestion de l'activité complété et signé. Celui-ci est disponible sur le site internet du guichet de la navigation sous la rubrique « Attestations nécessaires aux entreprises de transport de marchandises en navigation intérieure ».

III. Transmission de la demande

Celle-ci peut-être transmise :

- par mail à l'adresse : guichet.navigationsp.wallonie.be ;
- par courrier à l'adresse : Service public de Wallonie
Guichet de la Navigation
Rue du Canal de l'Ourthe, 9
4031 Angleur ;
- sur place : rue du Canal de l'Ourthe, 9
4031 Angleur
Les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h30.

Date de la demande :

Signature du demandeur :